



2014 07 14 Pourquoi la mer pour tous ?

DES RAISONS OU...DÉRAISON... ?!

- Pouvoir aller dans l'eau comme tout le monde
- C'est le seul endroit où les personnes en fauteuil roulant se trouvent sans "prothèse", en toute liberté..., et se font porter uniquement par l'eau de mer... Le principe d'Archimède n'exclut personne...
- Pour leur bien-être et leur santé, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite... ont besoin plus que tout autre « des plaisirs et des bienfaits de l'eau »
- Pour les sportifs handicapés l'accès à l'eau est essentiel...

S'il fallait encore convaincre...

- La mer reste toujours inaccessible pour des millions de personnes.
- **la mer, demeure aujourd'hui un lieu public d'exclusion pour toutes personnes à mobilité réduite**
- L'accès pour tous à la mer : c'est le droit à la vie en société, aux vacances, aux loisirs... **CE SONT DES DROITS FONDAMENTAUX.**
- **Se baigner dans la mer**, depuis « 36 », les congés payés, en 2014, après 78 ans d'aménagement touristique, d'urbanisation du front de mer, de spéculations immobilières, de multiples études et de projets de spéculateurs, promoteurs et aménageurs... **des millions de personnes à mobilité réduite en sont exclues. POURQUOI ?**
- Il y a un retard considérable de propositions et d'aménagement... C'est incompréhensible... **une honte nationale... !**



Ethique, lois et politique :

Convention relative aux droits des personnes handicapées (Nations Unies - 13/12/2006)

- Cette Convention a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque.
- Les principes de la présente Convention sont :
 - Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes;
 - La non-discrimination;
 - La participation et l'intégration pleines et effectives à la société;
 - Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité;
 - L'égalité des chances;
 - L'accessibilité;
 - Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé
 - Le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Discrimination (Service public : Le Défenseur des droits - Dominique BAUDIS)

- La discrimination consiste à favoriser ou défavoriser quelqu'un, en raison de certaines de ses caractéristiques ou de certains de ses choix personnels.
 - Sauf exceptions, la discrimination est illégale et sanctionnée.
 - Est interdit tout traitement inégal fondé sur :
 - le handicap, l'état de santé,
 - l'âge,
 - l'apparence physique.
 - ...
1. *Mise à jour le 02.10.2012 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) et Ministère en charge de la justice*
- **La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances** : « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »



Socio Economique :

Présentation et analyse de la constitution de l'offre touristique française en faveur des personnes handicapées : des années 1970 à nos jours

- Frédéric REICHHART et Aggée Célestin LOMO MYAZHIOM
- Équipe de recherche en Sciences Sociales du Sport (1342), Université de Strasbourg

- Selon le Ministère du Tourisme, il existe en France 11 millions de personnes handicapées, susceptibles d'être un jour des touristes « à besoins spécifiques ». Pourtant, l'Union Nationale des Associations du Tourisme (UNAT) constate que quelques milliers de personnes handicapées seulement en France ont, à ce jour, accès au tourisme, alors que 3 millions de personnes seraient potentiellement d'ores et déjà concernées.

- En dehors d'être une activité occultée et difficilement accessible, force est de constater qu'il existe un fossé entre possibilité d'accès et offre réelle. Cet écart entre les besoins de la population handicapée et les composantes de l'offre touristique est encore plus grand lorsque l'on prend en compte la demande des touristes étrangers handicapés et les projections qui ont été faites sur le développement de ce tourisme en France. De plus, comment peut-on expliquer qu'en France le taux de départ en vacances des personnes handicapées reste aujourd'hui très faible alors que le nombre de personnes en situation de handicaps tend à augmenter avec l'allongement de l'espérance de vie ?

- « **Tourisme et Handicap** » : Par Frédéric REICHHART Chez L'HARMATTAN - 2011 - 287 p :
- Un marché énorme mais peu attractif et inexploité car inaccessible.
 - Selon l'étude Touche-Ross réalisée à la demande de la Commission Européenne en 1993, le potentiel de touristes européens handicapés ou à mobilité réduite ayant la possibilité de voyager s'élèverait à 37 millions de personnes qui, de surcroît, sont souvent accompagnées... Et ce chiffre augmente régulièrement...



- Gigantesque et fructueux marché. Néanmoins, ce marché, peu exploité et peu attirant, ne parvient pas à attirer l'attention, ni à susciter l'intérêt spontané des professionnels du tourisme
- La dynamique touristique issue d'une clientèle handicapée est estimée générer environ 47 milliards d'€uros à un niveau européens

Tourisme et handicap l'offre touristique - secrétariat d'état au tourisme

1- Les vicissitudes de la mise en application des obligations légales en matière d'accessibilité ont contribué à retarder l'adaptation du parc et des équipements touristiques français

2 - Une conception à minima de l'accessibilité continue à prédominer

3 - L'information en direction de la clientèle handicapée est d'une façon générale fragmentaire et peu fiable

4 - Les constats sont autant de symptômes d'un déficit de savoir- faire en matière d'accueil de la clientèle handicapée

5 - A de notables exceptions près, la dimension de l'accueil des touristes handicapés est absente des politiques locales de développement et de promotion du tourisme.

6 - Un marché potentiel méconnu et inexploité.

Globalement, tout se passe comme si, d'un côté, la clientèle handicapée se désespérait de rencontrer une offre qui semble toujours se dérober devant elle, et comme si, de l'autre, l'industrie touristique consentait à des investissements sensés rendre ses équipements accessibles, sans pour autant chercher à les valoriser en attirant la clientèle pour laquelle ils ont été réalisés. Etrange mécanisme économique.

Il s'agit en tout état de cause d'un marché potentiel largement inexploité, qui, au-delà même de toute considération sociale et morale, mériterait tant du point de vue stratégique que du point de vue commercial, d'être sérieusement abordé.



La santé par l'eau de mer...Personnes âgées :

Les bienfaits que la mer nous prodigue sont infinis et ce à tout âge, en particulier pour les seniors dont elle soulage bien des maux.

Très souvent les seniors ont tendance à être victimes de carences en sels minéraux et en oligo-éléments. Outre la nutrition, les bains de mer peuvent apporter une réponse à ce genre de problèmes. Naturellement riche en oligo-éléments et en sels minéraux, l'eau de mer franchit la barrière de l'épiderme pour minéraliser le corps. Elle agit également sur la cicatrisation et constitue une alliée des voies respiratoires. Pour profiter pleinement de ses bienfaits il faut se baigner en moyenne 20 mn tous les jours.

La mer, un milieu idéal pour l'exercice physique

Avec l'âge, la densité osseuse et la masse musculaire fondent comme neige au soleil. Ce qui prédispose les personnes âgées à des risques de chutes et de fractures plus que les sujets plus jeunes. Pour remédier à cela, il faut faire de l'exercice mais pas n'importe où. Le milieu idéal reste la mer pour plusieurs raisons. D'abord, grâce à la poussée d'Archimède, les activités dans la mer sollicitent moins les articulations déjà assez fragiles des personnes âgées. Le seul fait de marcher dans l'eau active la circulation sanguine améliorant ainsi le retour veineux, d'autant que beaucoup de seniors souffrent de problèmes de varices. De plus, les mouvements dans l'eau procurent une sorte de massage relaxant pour le corps, détend et dénoue les tensions, naturellement et tout en douceur.

C'est bon pour le moral

Autrefois en France on plongeait les personnes atteintes de troubles psychiatriques dans la mer. Nous sommes désormais bien loin de cette époque, cependant la question se pose de savoir pourquoi ce genre de traitement était-il en vigueur. La réponse est simple : la mer exerce sur le baigneur un effet relaxant, l'air marin chargé d'iode aide à combattre l'insomnie, autre problème récurrent chez les personnes âgées. Adopter une alimentation riche en produits de la mer aide à combattre bien des maladies : les troubles thyroïdiens, certains cancers, des maladies respiratoires et certains troubles neurologiques.

On ne le dira donc jamais assez, la mer est une alliée de choix pour conserver une santé de fer et vivre centenaire, bon pied bon œil, comme les habitants de l'île japonaise d'Okinawa.



Dr Faycel Ben Abda, Kinésithérapeute Ostéopathe :

«Avant tout, je voudrais rappeler aux lecteurs que l'exercice physique est important à tout âge et que les muscles récupèrent jusqu'à l'âge de 90 ans. L'importance de l'exercice physique réside dans le fait qu'il améliore la vascularisation des os, fortifie les muscles, développe la motricité et le tonus du corps. Pour les seniors, l'eau de mer est le milieu le plus adapté pour faire de l'exercice physique: nager, exécuter des mouvements dans l'eau ou simplement marcher dans l'eau. Cependant, quelques précautions doivent être prises pour éviter certains désagréments. Primo, il vaut mieux que la personne âgée soit accompagnée pour éviter les chutes ou pire la noyade. Secundo, il faut impérativement éviter les heures de grosses chaleurs (entre 11 h et 15 h) les jours de canicule, et penser à boire de l'eau pour ne pas se déshydrater. Il convient également de veiller à ne pas trop marcher sur le sable dans la mesure où cette marche est très éprouvante. Tertio, même si au début l'effort s'avère éreintant, il faut persévérer, la fatigue ressentie est une fatigue saine et les courbatures finissent par s'estomper au bout de quelques jours».

Pratiques sportives et handicaps :

Espaces naturels aux personnes handicapées pour une pratique sportive

- Valérie CARON-LAIDEZ 1,2,3 - Marie A. DUPUY1,3,4 - Isabelle CABY1,3 - Françoise ANCEAUX 1,4
- 1 Univ. Lille Nord de France, F-59000 Lille, France
- 2 Évolution 4S, Expertise et conseil en développement sport et santé, F-62750 Loos-en-Gohelle, France
- 3 Univ. Artois, F-62800 Liévin, France
- 4 LAMIH-PER COTE C FRE CNRS 3304, UV HC F-59313 Valenciennes, France
- Contacts :
Valérie CARON : evolution-4s@orange.fr

Marie-Agnès DUPUY : marie.dupuy@univ-valenciennes.fr



Bien que faible, la pratique sportive de pleine nature existe chez les personnes en situation de handicap.

Celles-ci présentent les mêmes aspirations que les personnes valides, et plutôt que de considérer qu'il existe une partition entre valide et handicapé en matière sportive, l'hypothèse peut être posée d'une sorte de continuum physique allant de la sédentarité à la pratique sportive experte où se placent les individus en fonction de leur puissance physique et non en fonction d'un handicap donné ; le handicap n'apparaissant plus comme une incapacité majeure et rédhibitoire : quel que soit le degré de handicap, des activités pourront toujours être proposées. On essaiera de placer les pratiquants dans des situations variées, jamais artificielles, si possible ludiques mettant en œuvre des apprentissages moteurs, et diverses habiletés telles que la perception en variant les sources d'information proprioceptives, visuelles, tactiles, etc., la spatialisation, la coordination, les réflexes, la mémoire, l'attention, l'expression, les prises de décision.

Pratiques sportives et handicaps, de nouveaux enjeux

- *Par Joël GAILLARD et Nathalie LE ROUX*

Il ne « s'agit pas de créer des dispositifs réservés » mais de « favoriser l'accès aux pratiques en milieu valide lorsque ceci est possible » et de favoriser l'accès à des populations qui vont bien au-delà des populations handicapées, l'accès aux pratiques devant permettre « l'insertion dans la société ». Ces affirmations soulignent qu'il faut sans doute dépasser le cadre du bâti, des techniques pour se centrer sur les contenus, la fonction sociale de l'activité sportive qu'elle soit de loisir ou pratique corporelle comme nous le montrent les articles objet de cette publication. Blanc (2006)² note qu'on serait dans un entredeux entre insertion et exclusion évitée au nom de l'égalité démocratique. Ce n'est que grâce à la mobilisation des individus que les logiques d'exclusion pourront s'effacer et que les pratiques corporelles pourront s'inscrire comme support d'une affirmation identitaire et culturelle particulièrement pour les personnes présentant des déficiences qu'elles soient motrices ou cognitives.



Matériels sportifs et personnes en situation de handicap : les résultats d'une étude nationale

- G. MELE (1), P. BISSONNET (1)
 - (1) Pôle Ressources National Sport et Handicaps

À partir du postulat simple que pour bon nombre de personnes en situation de handicap, la pratique d'activités physiques et sportives ne peut se faire sans matériel, nous avons considéré que nul ne saurait s'engager dans une pratique physique sans s'interroger sur les conditions de pratique et de sécurité, les sensations de confort et de bien-être que pourra lui procurer le matériel utilisé dans l'accomplissement du geste sportif ou bien encore sur les phénomènes de mode.

Le regard porté sur les activités physiques et sportives

Les personnes (hors associations ou établissements) qui ont participé à l'enquête (380 personnes) disent que les activités physiques et sportives leur procurent essentiellement un bien-être (224 personnes), un sentiment de liberté (116 personnes). De plus, elles ont affirmé, pour près de la moitié (48,96 %), que le matériel sportif contribuait fortement à ces apports et sentiments de bien-être et de liberté. De plus, à l'occasion d'une première acquisition, 88 personnes ont également exprimé de la joie et 64 personnes un sentiment de libération ou d'épanouissement.

L'offre de matériels sportifs adaptés est aujourd'hui en pleine évolution. La diversité des interrogations portées à la connaissance du Pôle Ressources National Sport et Handicaps, qu'elles proviennent des collectivités, du monde sportif ou des particuliers, démontre le besoin de connaissance des produits et d'identification du marché.

En rencontrant presque toutes les entreprises commerciales - concepteurs et revendeurs qui interviennent sur le territoire français - et qui sont précurseurs de la construction de ce marché nous avons constaté l'évolution de leurs modes de management. Ce secteur économique constitue un excellent indicateur du développement de l'offre de pratique sportive pour les personnes en situation de handicap. L'accompagnement de la structuration de ce marché devrait



permettre de soutenir une plus grande démocratisation des conditions d'accès aux activités physiques et sportives.

Rendre accessible conduit-il à remiser l'esthétique ?

« **Construire pour tous** : Accessibilité en architecture » (Pierre FABRE - Nadia SAHMI - Ed. Eyrolles)

Le geste architectural n'existe pas de façon abstraite. Il prend son sens dans les réalités du site, des services rendus, des intentions et des usagers. C'est bien le geste d'intégration dans un ensemble esthétique, agréable à vivre et remplissant les fonctionnalités pour lesquelles il a été créé qui donne sa noblesse à l'apport de l'architecte.

Les adaptations rajoutées en dépit de la logique des lieux et bricolées avec des matériaux inappropriés ont fait le lit d'une attitude de rejet des « adaptations pour les Handicapés ».

En fait, ces « rajouts rustines » signent à beaucoup d'égards la faillite des projets architecturaux initiaux qui n'ont pas su tenir compte des besoins qui s'imposent toujours à terme, quitte à en bouleverser l'esthétique.

Ils sont la marque visible de la nécessité d'une conception tenant compte des besoins de tous.

C'est l'intégration des besoins dans le projet architectural qui permet à l'architecte de rester maître de la « mise en esthétique » qui va de l'élégance du détail d'une poignée ou d'un encadrement à l'harmonie d'une perspective créée par une rampe...

